



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2011 B 01258

Numéro SIREN : 532 792 017

Nom ou dénomination : A.O.C. FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2014 sous le numéro de dépôt 7009



N°RCS : 532792017
N°Gestion : 2011 B 1258

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE**

EXPEDITION
certifiée conforme à l'original, délivrée sur papier libre.


Le Greffier



ORDONNANCE

A.O.C. FILMS

N°RCS : 532792017

N°Gestion : 2011 B 1258

N°2014O00412

Nous, Fabien PAUL,
Président du Tribunal de Commerce de NICE,
Assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'article L.225-100 du Nouveau Code de Commerce,

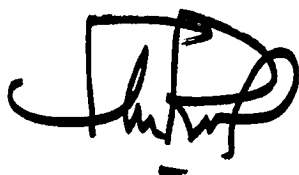
Vu l'article R. 225-64 du code de commerce,

Ordonnons que soit prorogé jusqu'au 31/10/2014, le délai au cours duquel devra être réunie l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS A.O.C. FILMS 16 Av Edouard Grinda Studio Riviera 06200 NICE appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

Liquidons les dépens à la somme de 37.10 €.

Fait à NICE en notre cabinet,
Le 30 juin 2014

Le Président
M. Fabien PAUL

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Paul'.

Le Greffier
Mme Danielle LUCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Luche'.

30 JUIN 2014

NICE

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

EN PROLONGATION DU DELAI IMPARTI POUR REUNIR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DEVANT STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
DE LA SAS AOC FILMS

(Articles L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce)

LA SOUSSIGNEE :

- La Société par Actions Simplifiées SAS AOC FILMS, dont le siège social est sis « studios Riviera », anciennement Studios La Victorine, 16 avenue Edouard Grinda, 06200 NICE, immatriculés au RCS DE Nice sous le N° 532792017 prise en la personne de son président en exercice,

- Ladite société représentée par **Maître José-Marie BERTOZZI**, Avocat au Barreau de Nice , adresse postale en son cabinet à 06000 NICE, 54 rue Gioffredo CASE PALAIS NICE 41 (Tél. : 04 93 80 02 01 - Fax. : 04 93 80 41 29)

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année,

Que le président a convoqué l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 31/03/2014 en vue de l'augmentation du capital.

Que compte tenu du développement de la société AOC Films, Siret 532 792 017 00016, au cours de l'exercice 2013, dans les domaines comptable, financier, juridique et de l'augmentation de son capital, l'assemblée générale ordinaire annuelle, afin de maintenir le niveau d'exigence que requiert le traitement du dossier n'a pu être convoquée.

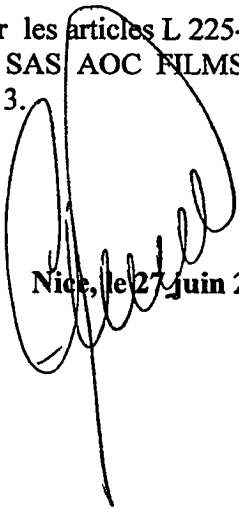
Qu'en conséquence, l'assemblée générale devant statuer au plus tard le 30 juin 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 n'a pas pu se tenir dans les délais légaux,

C'EST POURQUOI,

La requérante demande qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir :

- Vu les dispositions des articles L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

PROROGER jusqu'au **31 octobre 2014** le délai imparti par les articles L 225-100 et R 225-64 pour réunir l'assemblée générale ordinaire de la SAS AOC FILMS, devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.



Nice, le 27 juin 2014

P.J. :
copie extrait RCS SAS AOC FILMS